

CATO Development Incorporated, par le projet construction au lieu Mariapolis, 3880, Chemin Côte-des-Neiges, est en violation de règlement de zonage de l'arrondissement Ville-Marie. Les modifications suggérées au règlement de zonage concernent notamment la volumétrie du projet, les hauteurs, l'aménagement des espaces extérieurs, le stationnement, les aménagements paysagers, et la conservation des éléments patrimoniaux, particulièrement Nord-Est de bâtiment de vieux Collège. [Au rue Cedar, Nord-Est de duplex 1754, un autre grand bâtiment est en construction. Il y a peut-être 15 ans, le dynamitage de montagne pour le bâtiment au 3577 rue Atwater fragment la roche de fond sous le asphalt long de bâtiment, affect aussi quelques de bâtiments à l'autre côté de la rue]

Par proposer les modifications (=changes) de règlement de zonage, c'est apparaître, quelques hommes avec de grand poche, en chaque occasion quand il besoin, "achat" le loi et règlement, comme nous autres achat un sac-à-main. Les intérêt court durée de quelques hommes avec de grande poche annulé les intérêt long temps de l'environnement naturel, et la qualité de vie de grand majorité de tout ages de people, particulièrement les enfants et générations en future. C'est comme les idée de propriétaire de bas quartière.

Les bâtiment haut en petit proximité réduit la lumière naturel dans les chambres, permanent durant tout jour, particulièrement les bas étages quand le ciel couvert par nuage. Pour réduire le traffic en general, les patrons de Montreal suggérée utilisé de transport public. Le stationnement pour 674 autos c'est contre le idée l'utilisé le transport public, et le beaucoup des autos plus dangereux pour les enfants. Le complex sportif avec un gymnasium bien fournie, voudra un bon lieu pour recreation en cette endroite, aussi pour le personnel de l'Hopital General Montreal. Le espace hors-porte voudra ça complete durant le année.

Je propose les patrons de Montreal ne modifie (=change et corrupt) le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de l'arrondissement, et CATO Development renonce ou modifié beaucoup leur projet.

Votre avec plus grand respect Vilmos Vlachelyi

Dear Gilles Vézina,

CATO Development Incorporated, by its Marionopolis site construction project, 3880, Côte-des-Neiges Road, is in violation of the city of Montreal urban planning by-laws, regarding use, density, volume, height of building, especially North-East of the old College building. [On Cedar Avenue North-East of duplex 1754, another large building is going up. Some 15 years ago by dynamiting the mountain for the building at 3577 Atwater Avenue, the bedrock is badly fragmented under the pavement along the building all across the road, affecting also buildings across the street.]

By proposing amendments (=changes) to by-laws, it appears, deep pocketed few people each time, buying "the law, like others buying a handbag. The short-term speculative interest of a few deep-pocketed individuals concentrated on a few acres, degrading the long term natural environment and the quality of life of great majority of people of all ages, especially children and future generations. It is reminiscent of Third-World slum-lording mentality.

Tall buildings too close to each-other, permanently block the natural light from entering the rooms all day long, especially the lower floors on cloudy, overcast days. For a livable city and reduced congestion of traffic, Montreal leaders promoting the use of public transport and bicycles. The 671-space parking garage is against the idea of using public transport, and the increased car-traffic puts children under more risk. The sport-complex with a well equipped gymnasium and weight room, would be a good recreational facility for the residents of this area, even for the personnel of the Montreal General Hospital, and the outdoor space would complete that all year round.

I propose the leaders of Montreal do not amend (=change and corrupt) any by-laws, and CATO Development abandon or greatly modify their construction plan.

Yours most respectfully

Vilmos Vlachelyi